

## DEC221116INSB

Décision portant nomination de M.Yves CHOQUET en qualité de chargé de mission institut (CMI)

### **LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Sur** proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

### **DÉCIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Yves CHOQUET, Directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 décembre 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi de la section 23 « Biologie intégrative végétale ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Yves CHOQUET demeure affecté au laboratoire de Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues (IBPC - UMR7141) à Paris.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/03/2022

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science  
Alain Schuhl



**DEC214081DR02**

Décision portant nomination de M. Mathieu Baudin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC202229INC en date du 06/01/2021 nommant M. Olivier Lequin directeur de l'unité UMR7203 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24/06/2021 ;

Considérant que M. Mathieu Baudin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Sorbonne Université du 23/11/2021 au 25/11/2021 et les 07-09-10/12/2021 (39 heures) ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Mathieu Baudin, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7203 intitulée Laboratoire des Biomolécules à compter du 01/02/2022.

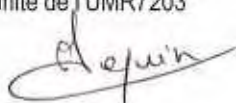
M. Mathieu Baudin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu Baudin est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/01/2022

Le directeur de l'unité de l'UMR7203  
Olivier Lequin



Le directeur de l'unité de l'UMR8601  
Laurent Micocin



Visa du Directeur de l'Ecole normale supérieure  
Marc Mézard

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Ile-de-France Villejui  
Marie-Hélène Papillon

Visa de la déléguée régionale du CNRS de Paris-Centre  
Véronique Debisschop

La déléguée régionale pour la  
circonscription Paris-Centre

**Véronique DEBISSCHOP**

Pour la Déléguée régionale  
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Frédéric VALES

